

## POINTS D'ATTENTION :

- 1 MENTION RGE :** seuls les travaux réalisés par un artisan Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) peuvent bénéficier des aides financières. Il est de votre responsabilité de vérifier que cet artisan est qualifié RGE à la date de réalisation des travaux et pour les travaux spécifiquement entrepris. Pour vérifier la validité de leur certificat et le domaine de travaux pour lesquels votre artisan est certifié, consultez : <http://renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>  
En cas de sous-traitance, le devis doit mentionner le N° de certification RGE de l'entreprise qui réalise les travaux.
- 2 DESCRIPTION PRÉCISE ET CHIFFRÉE DES TRAVAUX :** Afin de différencier ce qui est éligible ou non au crédit d'impôt ou à la TVA à taux réduit, chaque élément d'équipement et de main d'œuvre doit apparaître séparément. Par exemple, un nouveau radiateur ne sera pas éligible au CITE mais une sonde extérieure pour la régulation du chauffage si.
- 3 COÛTS DE MATÉRIEL SÉPARÉ DES COÛTS DE MAIN D'ŒUVRE :** Le crédit d'impôt concerne uniquement le coût des équipements éligibles sauf pour les travaux d'isolation (dans ce cas la main d'œuvre est également prise en compte). Il est donc essentiel que votre facture fasse apparaître le prix des équipements séparément des prix de la main d'œuvre.
- 4 NORMES ET CRITÈRES TECHNIQUES DE PERFORMANCES :** seules les installations vérifiant des normes et/ou critères techniques minimums peuvent bénéficier des aides financières. Ces critères sont les mêmes pour le crédit d'impôt (CITE), les certificats d'Economie d'Énergie (CEE), l'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ), les aides de l'Anah et celles du département de l'Isère.
- 5 TVA À TAUX RÉDUIT :** les travaux d'amélioration de la performance énergétique bénéficient d'une TVA à 5.5%. Elle s'étend également aux travaux induits, c'est-à-dire les travaux indissociablement liés aux premiers (par exemple l'enlèvement de l'ancienne chaudière ou le parement de finition après travaux d'isolation). Il est donc impératif de séparer les coûts pour différencier les postes de travaux facturés à 5.5%, 10% et 20%.

## PRÉCISIONS SUR LES CRITÈRES TECHNIQUES DE PERFORMANCES QUI DOIVENT APPARAÎTRE SUR VOTRE DEVIS

<b>ISOLATION</b>	distinction isolation intérieure/extérieure, marque et nom de l'isolant, surface totale isolée, valeur de la résistance thermique posée (sans compter l'isolant existant), norme correspondante et N° ACERMI du matériau.
<b>OUVRANTS</b>	valeurs Ud, Uw et Sw. S'il s'agit d'un remplacement de simple vitrage, le préciser.
<b>POÊLE OU INSERT</b>	puissance, rendement, taux d'émission de particules fines, taux d'émission de monoxyde de carbone et indice de performance environnementale.
<b>SYSTÈME DE CHAUFFAGE</b>	puissance, efficacité énergétique saisonnière (E <sub>tas</sub> ) ou rendement, ainsi que norme NF de l'appareil.
<b>CHAUFFE-EAU SOLAIRE</b>	surface des capteurs solaires, certification CSTBat ou équivalent et efficacité énergétique saisonnière.

**PLUS DE DÉTAILS SUR LES FICHES DU SERVICE INFO→ ÉNERGIE, DONT CELLE SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :**  
<http://www.infoenergie38.org/documentation>



## **mur | mur 2** CAMPAGNE ISOLATION

### **SAVOIR DÉCHIFFRER UN DEVIS** **Une tâche indispensable pour solliciter des aides financières**

Réaliser la rénovation énergétique de sa maison est une opération qui peut avoir une incidence sensible sur votre budget. Pour alléger ce dernier, vous pouvez solliciter de nombreuses aides, qui sont de diverses natures : crédits d'impôt, prêts à taux zéro, certificats d'économie d'énergie...

Autant de dispositifs très intéressants, mais pour lesquels il est indispensable de respecter certaines conditions impératives.

L'ensemble des artisans impliqués dans le processus de rénovation doivent ainsi vous fournir des informations rigoureuses, informations vous garantissant la possibilité de solliciter ces aides financières.

C'est le cas en particulier de certaines informations et mentions légales, qui doivent apparaître lisiblement dans les devis et factures des entreprises que vous allez retenir.

Avec ce document, Mur|Mur 2 vous permet de vous assurer que vos devis sont bien compatibles avec les réglementations en vigueur.

## DATE DE LA VISITE PRÉALABLE

à l'établissement du devis

## SIGNES DE QUALITÉ RGE

N° de certification et nom de l'organisme qualifiant

2

## DESCRIPTION PRÉCISE

et chiffrée des différentes catégories de travaux

3

## SÉPARATION DES COÛTS

matériel / main d'oeuvre

1

**LOGO**  
entreprise

**Nom de l'entreprise**  
Adresse  
38123 COMMUNE  
Tél - 07 12 23 45 56  
Courriel - contact@entreprise.fr

Adresse du chantier  
(si différente de celle du client)  
**Date de la visite :**  
10/07/2017

**DEVIS n° 123-456**  
13/07/2017

**M. et Mme CLIENT**  
12 rue de la Mairie  
38456 COMMUNE  
Tél - 04 76 12 34 56  
Réf client - ABC 12345

**Devis N° 123-456 :**  
Isolation des combles, menuiseries, poêle à granulés et chauffe-eau solaire  
Travaux réalisables sur 2 semaines, à partir du 23/08/2017 (dates et durée approximatives)

N°	Désignation	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	TVA
1	Fenêtres Bois-Aluminium 1 vantail 800 x 1050 mm, DV 4/16/4 argon avec warmedge, classement AEV : A4 E7 V2 Uw = 1.3 W/m².K, Sw = 0.4 en remplacement de simple vitrage	4	625,10	2 500,40	(1)
2	Forfait pose comprenant : dépose et évacuation des anciennes menuiseries, pose et réglages (dont gestion de l'étanchéité à l'air par compribande)	1	754,26	754,26	(1)
3	Fourniture et pose d'une porte intérieure bois, 830 x 2040 mm	1	299,00	299,00	(2)
4	Ouate de cellulose soufflée dans les combles perdus, 66 m² Marque et nom du produit, NF EN 12664, ACERMI n° 12/151/779 Poids moyen : 60kg/m² Epaisseur : 45 cm avant tassement R = 9.0 m².K/W Epaisseur : 38 cm après tassement R = 7.6 m².K/W	66	33,00	2 178,00	(1)
5	Poêle à granulés, 8kW, flamme verte 7*, NF EN 14785 Rendement 90.7%, taux de CO=0.015%, indice de performance environnementale i=0.07 et taux d'émission de particules PM1=21mg/Nm³	1	3 098,00	3 098,00	(1)
6	Conduit de cheminée 80mm double paroi, 7m50	7,50	150,00	1 125,00	(1)
7	Installation du poêle et conduit	1	473,97	473,97	(1)
8	Kit chauffe-eau solaire individuel (CESI) 4.4m², 300 litres, certifié CSTBat, efficacité énergétique de 78% pour soutirage L	1	4 170,50	4 170,50	(1)
9	Pose du CESI sous-traitée à « entreprise 2 », RGE Qualisol QS/45633	1	1 158,00	1 158,00	(1)
				<b>Montant total HT</b>	<b>15 757,13 €</b>
				Montant de la TVA (1) à 5,5%	850,20 €
				Montant de la TVA (2) à 10%	29,90 €
				<b>Montant total TTC</b>	<b>16 637,23 €</b>

**Bon pour accord, lu et approuvé :**

Devis valable 2 mois,  
Délai de rétractation de 14 jours.

Nom de l'entreprise, raison sociale, forme juridique, montant du capital social  
Adresse du siège social  
N° d'identification (RM, RCS ou SIREN), N° de TVA intracommunautaire  
Assurance décennale ASSURLAND + adresse, N° de police et couverture géographique

## SOUS-TRAITANCE :

Numéro de certification RGE de l'entreprise qui effectue ces travaux

Somme globale à payer HT et TTC

## + PRÉCISION DES TAUX DE TVA

4

## NORMES ET CRITERES TECHNIQUES DE PERFORMANCE :

surlignés en jaune dans le texte ci-dessus

Notes explicatives

1, 2, 3, 4, et 5 à la page suivante